

# Conseil municipal de VERMENTON

*Séance du lundi 20 mars 2023, 19<sup>h</sup>00*

---

Le lundi 20 mars 2023, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, Maire de Vermenton.

Présents : Isabelle DELHOMME, Jean-Dominique FRANCK, Pierre GUILHAMOU, Aurélien LEMAIRE, Denis MAILLARD, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Evelyne MORANGE, Catherine QUILLET, Cédric SCHIFFMACHER, Benoît SERRIOT.

Excusés : Sébastien BORNOT, Aurélien COMPAROT, Thomas DEBIEF, Béatrice MAUVAIS, Isabelle MORIN, Hervé RATON.

Pouvoir : Thomas DEBIEF à Isabelle DELHOMME, Isabelle MORIN à Evelyne MORANGE, Hervé RATON à Denis MAILLARD.

Secrétaire de séance : Cédric SCHIFFMACHER

## Ordre du Jour :

1. *Vote des comptes de gestion 2022*
2. *Vote des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats*
3. *Budget annexe-eau : vote des tarifs*
4. *Budget principal : amortissement des subventions d'équipement*
5. *Vote du budget principal et des budgets annexes 2023*
6. *Plan de financement du Moulin*
7. *Demande de subventions*
8. *Questions diverses*

Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter les points suivants et de modifier l'ordre du jour en conséquence :

8. *Votes des taux d'imposition 2023,*
9. *Acquisition de mobil-homes,*
10. *Questions diverses*

Ce qui est accepté à l'unanimité des présents et des représentés.

## **Compte-rendu de la séance du 2 février 2023 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **1/ Vote des comptes de gestion 2022 :** (délibération 2023/014)

Il s'agit du compte établi pour chaque budget par le receveur municipal.

Les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes et les comptes de gestion étant conformes, le Maire invite le conseil municipal à donner quitus de sa gestion au receveur municipal.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,*

*- APPROUVE les comptes de gestion 2022,*

*- DONNE quitus au receveur municipal pour l'exécution du budget principal et des budgets annexes CAMPING, EAU et LOTISSEMENT 2022.*

### **2/ Votes des comptes administratifs et affectation des résultats :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Denis MAILLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jean-Dominique FRANCK, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, hors la présence du Maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**I) BUDGET PRINCIPAL** (délibération 2023/015)

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes	146 040,89	Recettes	1 396 381,24
Dépenses	377 505,71	Dépenses	1 132 194,80
	<hr/>		<hr/>
Résultat de l'exercice	-231 464,82	Résultat de l'exercice	264 186,44
résultat antérieur reporté	74 973,68	résultat antérieur reporté	375 175,97
	<hr/>		<hr/>
RESULTAT CUMULE (001)	-156 491,14	RESULTAT CUMULE (b)	639 362,41
RAR Dépenses	57 000,00	Résultat à affecter au 1068	186 351,14
RAR Recettes	27 140,00		
	<hr/>		<hr/>
Besoin de financement (a)	<b>186 351,14</b>	Résultat après affectation (002)	453 011,27
excédent de financement (a)			
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	453 011,27		

2. Considérant l'excédent de fonctionnement de 639 362,41 €  
 Décide d'affecter en recettes d'investissement la somme de 186 351,14 € au compte 1068 du budget 2023  
 D'où l'excédent de fonctionnement à reporter de 453 011,27 € au compte 002 du budget 2023

3. Considérant le déficit d'investissement de 156 491,14 €  
 Décide de reporter la somme de 156 491,14 € au compte 001 du budget 2023

4. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**II) BUDGET ANNEXE-CAMPING** (délibération 2023/016)

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes	35 453,46	Recettes	135 608,43
Dépenses	27 449,78	Dépenses	98 821,33
	<hr/>		<hr/>
Résultat de l'exercice	8 003,68	Résultat de l'exercice	36 787,10
résultat antérieur reporté	<b>-6 643,46</b>	résultat antérieur reporté	64 875,01
	<hr/>		<hr/>
RESULTAT CUMULE (001)	1 360,22	RESULTAT CUMULE (b)	101 662,11
RAR Dépenses	43 985,00	Résultat à affecter au 1068	42 624,78
RAR Recettes	0,00		
	<hr/>		<hr/>
Besoin de financement (a)	<b>42 624,78</b>	Résultat après affectation (002)	59 037,33
excédent de financement (a)			
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	59 037,33		

2. Considérant l'excédent de fonctionnement de 101 662,11 €  
 Décide d'affecter en recettes d'investissement la somme de 42 624,78 € au compte 1068 du budget 2023  
 D'où l'excédent de fonctionnement à reporter de 59 037,33 € au compte 002 du budget 2023

3. Considérant l'excédent d'investissement de 1 360,22 €  
 Décide de reporter la somme de 1 360,22 € au compte 001 du budget 2023

4. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **III) BUDGET ANNEXE-EAU (délibération 2023/017)**

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes	17 527,07	Recettes	31 545,44
Dépenses	19 626,17	Dépenses	33 660,52
Résultat de l'exercice	-2 099,10	Résultat de l'exercice	-2 115,08
résultat antérieur reporté	10 912,79	résultat antérieur reporté	43 125,32
<b>RESULTAT CUMULE (001)</b>	<b>8 813,69</b>	<b>RESULTAT CUMULE (b)</b>	<b>41 010,24</b>
RAR Dépenses	0,00	Résultat à affecter au 1068	0,00
RAR Recettes	0,00		
Besoin de financement (a)		Résultat après affectation (002)	41 010,24
excédent de financement (a)	8 813,69		
<b>Résultat cumulé d'ensemble (a+b)</b>	<b>49 823,93</b>		

2. Considérant l'excédent de fonctionnement de 41 010,24 €  
 Décide de reporter la somme de 41 010,24 € au compte 002 du budget 2023

3. Considérant l'excédent d'investissement de 8 813,69 €  
 Décide de reporter la somme de 8 813,69 € au compte 001 du budget 2023

4. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**IV) BUDGET ANNEXE-LOTISSEMENT** (délibération 2023/018)

RESULTATS	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EXERCICE 2022	28 338.89 €	28 338.89 €	28 338.89 €	28 338.89 €	56 677.78 €	56 677.78 €
	0.00 €		0.00 €			
REPORTS 2021	0.00 €	0.00 €	28 338.89 €	0.00 €	28 338.89 €	0.00 €
TOTAL	28 338.89 €	28 338.89 €	56 677.78 €	28 338.89 €	85 016.67 €	56 677.78 €
RESULTAT DE CLOTURE		0.00 €	-28 338.89 €		-28 338.89 €	

2. Considérant le déficit d'investissement de 28 338,89 €  
Décide de reporter la somme de 28 338.89 € au compte 001 au BP 2023

3. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3/ Budget annexe-eau : vote des tarifs 2023** : (délibération 2023/019)

Depuis plusieurs années, la commune et le SIAEP harmonisent leurs tarifs.  
Le conseil du SIAEP a validé une hausse de 1 centime du prix hors taxes du m3 d'eau.

En conséquence il est proposé d'augmenter de 1 centime le prix du m3 d'eau hors taxes et de modifier les tarifs de l'eau pour Sacy pour 2023 tels que :

<b>Tarifs de l'année 2023</b>	
Tarif de base	1.27 €
Redevance Pollution Domestique (fixée par l'AESN)	0.22 €
Redevance Prélèvement (fixée par l'AESN)	0.066 €
<b>TOTAL /m3</b>	<b>1.556 € / m3</b>
Abonnement/an	70 €
Changement de compteur	76 €
Changement abonné	23 €
Intervention du fontainier	19 €
Vacation fermeture	45 €
Vacation ouverture	45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,  
 - **FIXE** les tarifs tels que présentés ci-dessus,  
 - **DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2023.

#### **4/ Budget principal : amortissement des subventions d'équipement : (délibération 2023/020)**

Pour rappel la commune a transféré la compétence éclairage public au Syndicat départemental d'électrification de l'Yonne (SDEY) mais reste propriétaire des infrastructures. Lorsque des travaux sont effectués par le syndicat, la commune participe financièrement pour un montant défini par convention. Comptablement cette participation doit être amortie et il convient d'en fixer la durée tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer la durée d'amortissement sur 15 ans pour la participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux par le SDEY ou d'éclairage public pour les investissements supérieurs à 90.000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,  
 - **FIXE** la durée d'amortissement sur 15 ans pour la participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux par le SDEY ou d'éclairage public pour les investissements supérieurs à 90.000 €.  
 - **DIT** que ces amortissements seront inscrits au budget 2023 et aux suivants.

#### **5/ Vote du budget principal et des budgets annexes 2023 :**

Suite à la réunion de la commission finances qui s'est tenue le 8 mars dernier, les arbitrages sur les différents budgets ont été réalisés. Pour rappel ces budgets sont soumis au vote par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Les principales lignes du budget principal et des budgets annexes se résument ainsi :

\* **Budget principal 2023** : (délibération 2023/021)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 703 019,47 €	1 845 332,62 € <i>dont report de 453 011,27 €</i>	2 399 554,51 €	2 399 554,51 €

\* **Budget annexe-camping 2023** : (délibération 2023/022)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
123 029,00 €	159 037,33 € <i>Dont report de 59 037,33€</i>	63 314,00 €	63 314,00 € <i>Dont report de 1 360,22 €</i>

\* **Budget annexe-eau 2023** : (délibération 2023/023)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
66 106,31 €	72 060,24 € <i>Dont report de 41 010,24 €</i>	40 600,00 €	40 600,00 € <i>Dont report de 8 813.69 €</i>

\* **Budget annexe lotissement 2023** : (délibération 2023/024)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
---------------------------	--	--------------------------	--

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
28 338.89 €	44 802.12 €	28 338.89 €	28 338.89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **APPROUVE** le budget principal 2023 et les budgets annexes **CAMPING, EAU et LOTISSEMENT** tel que présentés,

- **DIT QUE** le Maire est autorisé à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section au titre de la fongibilité des crédits.

## **6/ Plan de financement du Moulin des îles** (délibération 2023/025)

Après les différentes réunions relatives à la réhabilitation du moulin du parc des îles, Le Maire propose à l'assemblée un nouveau plan de financement afin de mobiliser le FOND VERT.

DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Montant HT	Subvention	Montant	%
<b>Travaux</b>	Moulin tranche 1	1 000 000.00 €	EFFILOGIS	450 000.00 €	33.02%
	Bâtiment 1 tranche 2	138 000.00 €	DETR	272 528.00 €	20.00%
	Bâtiment 2 tranche 3	29 000.00 €	Fonds vert	178 506.00 €	13.10%
	Aléas 3% sur base 1.147.000	34 410.00 €	Département	139 929.00 €	10.27%
	Batardeau	24 350.00 €	SDEY	48 920.00 €	3.59%
	Enduit	7 500.00 €	Commune	272 758.00 €	20.02%
	Moins-value longrines	- 10 000.00 €			
	<b>Sous total</b>	<b>1 223 260.00 €</b>			
<b>Etudes et diagnostics</b>	Maîtrise œuvre UBIK 8,5 %	103 977.00 €			
	Diagnostic G2	4 814.00 €			
	Diagnostic G5	18 090.00 €			
	Diagnostic amiante	3 500.00 €			
	Mission de contrôle technique	4 500.00 €			
	Coordination SPS	4 500.00 €			
	<b>Sous total</b>	<b>139 381.00 €</b>			
<b>Total général</b>	<b>1 362 641.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 362 641.00 €</b>	<b>100%</b>	

Une consultation auprès des habitants sera effectuée si le projet vient à être hors budget, une fois le retour de toutes les études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents et des représentés (1 abstention, 1 contre),

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel sous réserve d'obtention des subventions, de l'emprunt (au meilleur taux et dans un niveau d'endettement acceptable),

- **DÉCIDE** de solliciter l'aide de l'État à hauteur de 272 528 € pour les trois tranches,

- **DÉCIDE** de solliciter le fonds vert à hauteur de 178 506 €,

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7/ Demandes de subventions** (délibération 2023/026)

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de la place de la République et de rénovation de la salle des fêtes, nous allons solliciter l'aide de la région dans le cadre de centralités (50 %) et de l'état par la DETR (30 %) ou la DSIL dans la limite maximale d'une enveloppe de dépenses de 250.000 € H.T,

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des demandes de subventions auprès d'entités publiques et privées pour les projets inférieurs à 50.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,  
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des aides auprès de la région et de l'état pour les travaux d'aménagement de la place de la République et de rénovation de la salle des fêtes dans la limite maximale d'une enveloppe de dépenses de 250.000 € H.T,  
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès d'entités publiques et privées pour les projets inférieurs à 50.000 € H.T.

### **8/ Vote des taux d'imposition 2023** (délibération 2023/027)

Le Maire rappelle que les éléments notifiés tiennent compte des réformes suivantes :

- La suppression de la THp et la reprise du vote du taux de THs
- La suppression de la CVAE attribuée aux collectivités locales à compter de 2023 : la CVAE due par les entreprises au titre de l'année 2023 est réduite de moitié et affectée à l'État (article 55 de la loi de finances pour 2023). Dès 2023, la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les communes, qui perçoivent dès lors une compensation.

Le conseil municipal a la possibilité de modifier les deux taux des taxes foncières mais n'a pas de pouvoir sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est gelé jusqu'en 2023.

Compte-tenu de ces éléments, le maire propose de ne pas modifier les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti à savoir :

• Taxe Foncière bâtie	37,13 %
• Taxe Foncière non bâtie	41,84 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour 2023 de la façon suivante :

• Taxe Foncière bâtie	37,13 %
• Taxe Foncière non bâtie	41,84 %

- **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2023

### **9/ CAMPING – Acquisition de mobil-homes**

Le Maire rappelle :

- l'avis favorable de la commission camping de février 2022,
- les notes préparatoires du BP 2022 de mars 2022, à savoir, la prévision d'acheter deux nouveaux mobil-homes, autofinancés par un virement de la section de fonctionnement, pour remplacer les plus vétustes qui ont été vendus en 2022,
- les restes à réaliser 2022 relatif à la commande de 2 mobil-homes du 28/02/2022 sur le budget annexe CAMPING de 43 895 €,
- un souci de disponibilité de produit et des augmentations de coûts ayant entraîné une dépense supplémentaire de 5 752,80 €,
- la facture du 03/03/2023 de BIO HABITAT pour la somme T.T.C. de 54 172,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **AUTORISE** le Maire à mandater la facture d'un montant de 57 172,80 € T.T.C.,

- **DIT** que la somme est prévue au budget 2023,

### **10/ Questions diverses**

#### **Mise à disposition**

Depuis la fin du commodat, des titres de loyer sont établis mensuellement aux locataires ukrainiennes.

La commune va solliciter une aide auprès de COALLIA.

Si cette aide est allouée, elle sera attribuée au budget du CCAS et rétrocédée aux Ukrainiennes sous forme de bons d'achat.

#### **Tour de table :**

M. SERRIOT Benoît rappelle la soirée jeux vendredi 24 mars à 19 heures à la salle des fêtes de VERMENTON.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30*